



CAMPING CAR CLUB CENTRE

425 rue Saint Just -58600 GARCHIZY - tél 07 82 54 08 07 – www.ccclubcentre.fr
Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901
Association bénéficiaire de l'immatriculation FFCC (78, rue de Rivoli 75004 PARIS) n° IM 075100143



LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES

CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

Nom du rassemblement :

VILLES SŒURS ET BAIE DE SOMME du 30/06 au 8/07/2025

MERCI d' arriver entre 9h et 12h- VIDE ET PLEIN FAITS.

A RENVOYER AVANT LE 30 MAI 2025 - LIMITEE A 30 PERSONNES

ORGANITEURS : Mireille et Denis GROUT - 33, rue Victor Hugo - 76200 EU - tel : 07 82 37 27 50
Mail : mireille-grout@hotmail.com

PARTICIPANTS :

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Parenté Date de naissance

Adresse

Numéro adhérent tél..... Mail@.....

Camping-car : N° d'immatriculation : Longueur Remorque : OUI NON

Personne à mobilité réduite : OUI NON (entourer l'option choisie).

Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI NON Première sortie au Club : OUI NON

SÉJOUR : VILLES SOEURS ET BAIE DE SOMME	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	Conditions de règlement : Inscription et paiement Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné : du chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre <input type="checkbox"/> du justificatif de virement <input type="checkbox"/> du justificatif carte bancaire <input type="checkbox"/> si paiement en ligne sur notre site
Forfait par personne Base 2 personnes par camping-car	255 €			
Forfait par personne Base 1 personnes par camping-car	285 €			
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car. Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration. Par virement bancaire RIB: FR76 1027 8025 0700 0202 6440 191				Vous devez cocher la case correspondante et conserver un exemplaire de ce contrat.

En cas d'annulation par l'adhérent : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site www.declare.fr ou par mail sinistre@declare.fr ou par courrier à Gritchen Affinity - service sinistre - 27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. **L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur : <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site www.ccclubcentre.fr**

Vous serez informé par mail ou SMS de votre inscription ou de votre mise en attente si sortie complète ou en cas d'annulation par le Club.

Je soussigné agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent :

Organisateurs CCCCentre : Mireille et Denis GROUT